

ANNALES

de la
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
N°21

Volume 1, Décembre 2015

SOMMAIRE

TOHOZIN (Antoine Yves) ; FANGNON (Bernard) ; KADJEBIN (T. R. Gislain) et HOSSOU (Prosper) : Production agricole et sécurité alimentaire dans la Commune de Houéyogbé au Sud-Ouest du Bénin	4
ADEOGOUN (Adéossi R.) ; GBATI (Koffiwaï Yanakou) et SEGLA (Rogatien C.) : Violences conjugales et traumatisme psychique : étude de cas réalisé au centre de promotion sociale de Suru-Léré à Cotonou	23
HOUNGNIHIN (Roch Appolinaire) et GBEBIOHO (Bernice) : Logiques et facteurs associés à la réticence à la vaccination anti-poliomyélite en milieu Goun d'Ifangni (Bénin)	35
KAKPO (Marcel) ; ADISSA (Mikael) ; BOSSOUN (Koumabé) ; SAKPOLIBA (Innocent) ; GNONLONFOUN (Jean Marc) et KOUMAKPAI (Taofoki) : Examining Beginner Language Teachers' Power Strategies in Beninese Classrooms: The Case of EFL Teachers	49
TCHAMIE (Thiou Tanzidani Komlan) et LARE (Lalle Y.) : Troubles socio-politiques et ses conséquences dans le façonnement des écosystèmes naturels de la partie orientale du parc national de Fazao-Malfakassa (Région centrale au Togo)	63
KPOHOUE (Ferdinand) et GNONLONFOUN (Jean-Marc) : Exploring Prophetic Aspects in Toni Morrison's <i>Beloved</i> (1987)	93
KINHOU (Séverin-Marie) : De la survivance du Gbè à travers la syntaxe : cas de gbo et kpè 'Grand et Petit' de CHACUS (Sylvie) : Alcohol addiction in Benin: review and implications for future researches (Dépendance alcoolique au Bénin: synthèse bibliographique et perspectives de recherches futures)	104
NGOUALA (Mabonzo Médard) ; MBILOU (Urbain Gampio) ; SAMBA-KIMBATA (Marie Joseph) : Caractéristiques hydrochimiques des eaux souterraines de la nappe de l'aquifère côtier du bassin versant de la Loémé	118
OGOUWALE (Euloge) et CLEDJO (Placide F. G. A.) : Contribution à l'étude des agro-systèmes du moyen Bénin (Afrique de l'Ouest)	128
NOUWLIGBETO (Fernand) : Le paratexte dans le théâtre de Jean Genet, Sony Labou Tansi et Date Atavito Barnabe-Akayi: fonctionnement et significations	142
HOUNDEFO (Vinakpon) : La revolución cubana de Fidel Castro Rúz: Cincuenta Años después	155
HOUENOUE (Didier Marcel) : Existe-il un art contemporain béninois ? Quid de l'artiste béninois contemporain ?	171
KOUTON (J. Rodrigue) ; SAKPOLIBA (Innocent) ; DOHOUNKPAN (Tanguy) ; GNONLONFOUN (Jean Marc) et KOUMAKPAI (Taofiki) : Exploring beninese efl students' attitudes to and perceptions of home work: the case study of beginners in CEG Pahou	187
BENON MONRA (Abdoulaye) : Implications sociales et thérapeutiques de l'arachide au Bénin	201
ZANOUE (Valentin K.) : Impact du processus d'acculturation sur l'apprentissage des étudiants immigrants à l'Université d'Abomey-Calavi	209
DJEVI (Joseph Fanakpon) ; AKINDELE (Akibou) ; KOUTON (G. Aristide) ; YABI (Ibouraïma) et AFOUDA (Fulgence) : Savoirs et connaissances des communautés rurales du département de la Donga sur les Types de temps saisonniers	223
AFFO (Fabien) ; AMOUZOUVI (Hippolyte) et AGOSSOU (Christian) : Guérir par la médecine traditionnelle à Bantè : un savoir victime des pensées dominantes	237
TOUNGAKOUAGOU SAMA (Tchokomi Sabine) ; OUASSA-KOUARO (Monique) et TINGBE-AZALOU (Albert) : Les implications différenciées du Kpiipeere dans le soutien aux veufs et aux veuves chez les Waaba de la Commune de Natitingou (Bénin)	250
DJOSSOU (Ariane) : « Dites-Nous..., sur quelles préoccupations humaines la philosophie est-elle condamnée à l'inanité ? »	261
DANZI (Gabriel) et TCHOOUNTAK NGOUABÉ (Marie-Constantine) : Réativité linguistique et stylistique dans <i>Tribaliques</i>, <i>La nouvelle romance</i> et <i>Le Pleurer-rire</i> d'Henri Lopès	275
DOKPO (Alain Junior) : Visage de la corruption électorale au Bénin	289
YEBOU (Raphaël) : Pour une approche descriptive de la construction verbale chez Bhély-Quenum et Couao-Zotti	304
AKA (Adou Marcel) : A propos de la population non-combattante: la situation des femmes (γυναίκες), enfants (παιδες), et vieillards (γερωντες) dans les conflits du monde grec à l'époque hellénistique	317

Directeur de publication

Flavien GBETO,

Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Rédacteur en Chef

Christophe Sègbè HOUSSOU

Comité Scientifique :

Christophe Sègbè HOUSSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Hounkpati B. C. CAPO ; Professeur Titulaire (Bénin) ; Flavien GBETO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Michel VIDEGLA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Guy Ossito MIDIOHOUAN, Professeur Titulaire (Bénin) ; Gérard KEDREBEOGO, Directeur de recherche (Burkina Faso) ; Abou NAPON, Professeur Titulaire (Burkina Faso) ; Thiou T. K. TCHAMIE, Professeur Titulaire (Togo)

Comité de lecture :

Michel BOKO, Professeur Titulaire (Bénin) ; Benoît N'BESSA Professeur Emérite (Bénin) ; Brice SINSIN Professeur Titulaire (Bénin) ; Maxime da CRUZ, Professeur Titulaire (Bénin) ; Souaïbou FAROUGOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Augustin AINAMON, Professeur Titulaire (Bénin) ; Kossou DANSOU, Professeur Titulaire (Bénin) ; Médard BADA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Fulgence AFOUDA, Professeur Titulaire (Bénin) ; Marcel HOUINATO, Maître de Conférences (Bénin) , Madjidou OUMOROU, Maître de Conférences (Bénin) ; Placide F. G. A. CLEDJO, Maître de Conférences (Bénin) ; Brice TENTE, Maître de Conférences (Bénin) ; Sévérin BABATOUNDE, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Odile DOSSOU-GUEDEGBE, Maître de Conférences (Bénin) ; Rock MONGBO, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Gauthier BIAOU, Maîtres de Conférences (Bénin) ; Yves Antoine TOHOZIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Euloge OGOUWALE, Maître de Conférences (Bénin) ; Expédit W. VISSIN, Maître de Conférences (Bénin) ; Germain GONZALO, Maître de Conférences (Bénin) ; Ibouaïma Yabi, Maître Assistant (Bénin) ; Cyr Gervais ETENE, Maître Assistant (Bénin) ; Toussaint VIGNINO, Maître Assistant (Bénin) ; Ernest AMOUSSOU, Maître Assistant (Bénin) ; Henri TOTIN, Maître Assistant (Bénin) ; Moussa GIBIGAYE, Maître Assistant (Bénin) ; Raphaël YEBOU, Maître Assistant (Bénin) ; Thierry AZONHE, Maître Assistant (Bénin) ; José GNELE, Maître Assistant (Bénin).

A ces membres des comités scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction de la nature des articles à évaluer

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) doit être adressée au :

Comité de Rédaction des Annales de la FLASH

01 BP 526 COTONOU / République du Bénin

Email : annalesflash.benin@gmail.com

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

Pour une approche descriptive de la construction verbale chez Bhêly-Quenum et Couao-Zotti

Raphaël YEBOU

*Maître-Assistant de Grammaire et Stylistique françaises
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université d'Abomey-Calavi
République du Bénin, E-mail : raphyebou@yahoo.fr*

Résumé

Un examen minutieux du fonctionnement du verbe montre que celui-ci fait l'objet de traitements variés dans le roman béninois. De la deuxième à la troisième génération, des marques de liberté sont repérables et marquent de plus en plus les constructions verbales où la syntaxe subit des entorses que les méthodes pratiquées en grammaire normative ne peuvent décrire. Pour traiter de cette problématique, nous allons procéder à une exploitation conjointe des théories exploitées en grammaire normative et dans les grammaires descriptives pour déterminer les structures verbales particulières. Nous comprendrons que, dans ce roman, la syntaxe du verbe connaît des emplois singuliers analysables en grammaires descriptives.

Mots clefs : Fonctionnement verbal, roman béninois, approche descriptive

Abstract

A careful study of the using of the verb in Beninese novel shows that it is subjected to various treatments. From the second to the third generation, special marks are identifiable and mark more verbal constructions where the syntax subduces sprains that the methods practised in normative grammar can not describe. To deal with this issue, we shall proceed to a joint exploitation of the theories used in normative grammar and descriptive grammars to determine specific verbal structures. We understand that in this novel, the syntax of the verb has analyzable unique jobs in descriptive grammars.

Key words: Verbal operation, Beninese novel, descriptive approach

Introduction

Les études qui ont porté sur les premiers romans béninois ont mis en évidence le caractère classique de l'écriture attribué à l'enseignement normatif soutenu par l'école coloniale. Mais des spécificités sont apparues dans les œuvres, allant de la complémentation verbale à la construction atypique de la phrase. Dans les romans où le verbe a un fonctionnement usuel et où la structure canonique sous-tend l'élaboration de plusieurs phrases, on relève aussi

des constructions qui déroutent le lecteur. Nous avons choisi de les présenter selon les formes qu'elles prennent dans les romans afin de dégager les problèmes qu'elles y posent et envisager des réponses aux éléments de problématique. Ceux-ci sont relatifs à la pertinence de leurs occurrences, aux limites des méthodes exploitées en grammaire normative dans les tentatives de leur description, aux avantages qu'offrent à l'inverse les théories éprouvées en grammaires descriptives. Nos lectures n'ayant pas révélé de particularités sur cette question dans les œuvres des romanciers de la première génération¹, les réflexions s'organisent sur la base des éléments identifiés dans *Les Appels du Vodou* d'Olympe Bhêly-Quenum, *Notre pain de chaque nuit* et *Le cantique des cannibales* de Florent Couao-Zotti². Pour y arriver, nous allons associer les méthodes théoriques qu'offre la grammaire traditionnelle et celles qu'appliquent les grammaires descriptives. Cette démarche conjointe mettra au goût du jour les atouts des grammaires descriptives dans l'analyse du fait de langue.

I- Un emploi spécifique des verbes

Dans les œuvres du corpus, la question de la complémentation verbale soulève des interrogations par rapport à l'application des règles syntaxiques traditionnelles. Certaines constructions verbales apparaissent dans des séquences dont la structure grammaticale ne favorise pas l'intelligibilité du discours littéraire, puisque les relations qui unissent les éléments de ces séquences ne se conforment pas à la norme admise en français. Elles se présentent comme des « écarts » par rapport à cette norme, mais ne constituent pas nécessairement des « fautes ». Les rapports syntaxiques qui les lient révèlent des constructions, avec ou sans préposition, ce qui nous permet de dégager trois types d'emploi : les constructions verbales avec ou sans préposition, puis les constructions pronominales. Chacun de ces types repose sur des bases syntaxiques qu'il nous faut scruter.

1- Les emplois sans préposition

Les emplois sans préposition peuvent être organisés en deux types : l'emploi transitif direct des verbes intransitifs et celui des verbes issus de la création lexicale. On peut, d'ores et déjà, souligner la difficulté que représente le problème posé à travers le changement de catégorie. A la vérité, les constructions des verbes à étudier remettent en question l'approche selon laquelle un verbe est transitif ou intransitif³, comme on le voit dans les dictionnaires. Cette approche ne prévoit apparemment aucune possibilité de changement de catégorie, et tout changement de ce genre ne se perçoit que dans les faits. De ce point de vue, nous sommes déjà confronté à un premier niveau de blocage qu'il nous faut absolument dénouer.

1-1- L'emploi transitif des verbes intransitifs

Ce sous-titre n'est recevable que si nous levons la barrière traditionnelle entre verbes transitifs et verbes intransitifs. Pour le faire, il faut trouver une passerelle entre les deux types d'emploi, comme on le voit dans les grammaires descriptives⁴. En voici quelques exemples :

- « *Son cœur (...) lui ordonna de **tomber** ce son, ces trois syllabes* » (Couao-Zotti, 2004 : 91) ;
- « *L'homme **tomba** aussitôt son pantalon* » (Couao-Zotti, 2004 : 198) ;
- « *Elle l'aida à se relever, lui fit **tituber quelques pas***⁵. » (Couao-Zotti, 2004 : 254) ;
- « *C'est là qu'il a **dormi** ses nuits* » (Couao-Zotti, 2004 : 250) ;
- « *J'accepte de **mourir** mon rêve* » (Couao-Zotti, 2000 : 179).

A une première lecture, tous les verbes soulignés (par nous) ont une construction transitive, alors qu'ils sont présentés dans les dictionnaires et les ouvrages de grammaire comme étant authentiquement intransitifs. En réalité, dans les emplois dont ils font l'objet dans la vie quotidienne et les œuvres littéraires, ces verbes sont utilisés sans complément d'objet. C'est la raison pour laquelle les constructions citées apparaissent tout à fait singulières, et il nous faudra en expliquer le mécanisme d'élaboration. Quelle fonction les compléments occurrents remplissent-ils alors ? Si nous ne prenons pas en compte, un instant, le fonctionnement traditionnel des verbes, les syntagmes nominaux *ce son*, *son pantalon*, *quelques pas*, *ses nuits* et *mon rêve* seront considérés comme des compléments d'objet. Dans ce cas, les verbes soulignés seront décrits comme des emplois transitifs. Or, présentés comme authentiquement intransitifs, ils devraient être construits sans complément d'objet ou suivis de complément circonstanciel comme dans les exemples suivants :

Paul titube de quelques pas.

Il dort dans son lit.

Des fruits tombent en début de saison sèche.

Pour identifier le complément circonstanciel, les maîtres enseignent aux apprenants, dès le cours primaire, de poser une série de questions : où ? quand ? comment ? pourquoi ? Les réponses aboutissent respectivement à la définition des compléments circonstanciels de lieu, de temps, de manière, de cause. Mais ces questions ne portent pas de marque syntaxique et aucune d'elles ne peut nous être utile ici. Pour qu'à l'inverse, les syntagmes nominaux soient reçus comme des compléments d'objet, il faut, au préalable, valider l'emploi transitif des verbes *tomber*, *tituber*, *dormir* et *mourir*. Voilà une opération difficile en grammaire traditionnelle, parce qu'elle demande une remise en cause d'un principe antérieurement formulé et posé comme norme. Nous devons tout de même nuancer les commentaires concernant l'emploi de *dormir* en appelant l'attention sur l'effacement de la préposition *pendant* : *C'est là qu'il a dormi (pendant) ses nuits* ; ce qui est précieux pour l'analyse.

L'emploi du verbe *tituber* pose également quelques problèmes. Le syntagme nominal *quelques pas* inscrit dans son champ ne peut

normalement figurer dans cette position en co-occurrence avec le pronom *lui*⁶. On pourrait, à la rigueur, considérer qu'il y a eu suppression de la préposition *de*, ce qui aurait pour conséquence la transformation du pronom personnel *lui* en *le* pour des raisons de cohérence syntaxique. *Lui*, pronom personnel disjoint, est séparé du verbe par la préposition *à* parfois intégrée à sa morphologie⁷ marquée par une forme d'amalgame⁸. Son emploi est compatible avec le verbe qui peut accueillir un complément prépositionnel⁹, fonction qu'il remplit parfaitement, et non avec un verbe construit comme intransitif. *Le*, pronom personnel conjoint, se construit plutôt grâce à l'occurrence d'un verbe dont il ne peut être séparé. Le verbe *tituber* est ainsi rétabli dans son emploi classique:

Elle le fit tituber de quelques pas.
 ???*Elle lui fit tituber de quelques pas.*

Si nous portons seulement sur la transformation du pronom *lui* en *le* l'opération de reconstruction de la part prédicative, sans intégrer dans l'analyse les valeurs syntaxiques de la préposition *de*, le verbe se trouve en emploi transitif, ce qui nous renvoie au point de départ : *Elle le fit tituber quelques pas*.

Le syntagme *quelques pas* peut-il, par ailleurs, fonctionner comme un complément circonstanciel ? Si oui, dans quel type de complément circonstanciel le classerait-on ? La phrase « *Elle le fit tituber de quelques pas* » est parfaitement correcte. Mais quel type de complément circonstanciel représente le syntagme prépositionnel *de quelques pas* si *tituber* est rétabli dans son emploi intransitif ? Pourra-t-on considérer qu'il inscrit le verbe dans un emploi transitif indirect ? Ces recherches d'aménagement traduisent les malaises générés par le changement de catégorie du verbe et les difficultés de son analyse selon les normes de la langue. Considérer ces constructions verbales comme des structures agrammaticales serait, à notre avis, une solution de facilité. Il semble plutôt que leur fonctionnement met au goût du jour la question de la valence verbale, piste que pourrait confirmer le relevé des autres problèmes de syntaxe que posent notamment les constructions des verbes procédant de la création lexicale.

1-2- Les verbes issus de la création lexicale

Ceux-ci retiennent l'attention du chercheur sur un double plan lexical et syntaxique. D'abord, ce sont des créations des romanciers, qui n'ont pas encore acquis une légitimité dans la langue. Ensuite, ils n'ont aucun emploi qui préside à leurs formations et occurrence. Les analyses de cette catégorie de verbes devront décrire leur fonctionnement dans les œuvres. Nous avons les exemples ci-après :

-« *Elle venait de lui vertiger le cœur* » (Couao-Zotti, 2000 : 38) ;

-« Il avait eu honte que son cœur ait pu **vertiger** aussi verticalement pour une femme » (Couao-Zotti, 2004 : 110) ;

-« Les particularités de leur initiation **souchaient** la tante et sa nièce » (Bhêly-Quenum, 1994 : 51) ;

-« Vicédessin sentait même le fin sourire, qui, dansant dans les yeux de sa mère, **navettaït** entre elles, les lézards et le coin d'Ohumo. » (Bhêly-Quenum, 1994 : 193).

L'examen de ces emplois montre qu'en tant que formations issues de la création lexicale, ils peuvent passer pour des constructions qui traduisent une recherche d'expressivité découlant de l'affaiblissement de la conformité à la norme. Mais une analyse de leur fonctionnement révèle deux emplois transitifs :

-« Elle venait de lui **vertiger** le cœur » (Couao-Zotti, 2000 : 38) ;

-« Les particularités de leur initiation **souchaient** la tante et sa nièce » (Bhêly-Quenum, 1994 : 51).

Et deux emplois intransitifs :

-« Il avait eu honte que son cœur ait pu **vertiger** aussi verticalement pour une femme » (Couao-Zotti, 2004 : 110) ;

-« Vicédessin sentait même le fin sourire, qui, dansant dans les yeux de sa mère, **navettaït** entre elles, les lézards et le coin d'Ohumo. » (Bhêly-Quenum, 1994 : 193).

Le verbe *vertiger* a ici deux emplois : transitif direct et intransitif ; *soucher*, un emploi transitif direct, et *navetter*, un emploi intransitif. Mais la validité des verbes créés pose problème lorsqu'on se situe du point de vue de la grammaire traditionnelle, avant même leurs emplois. Parmi les constructions spécifiques identifiées, un verbe transitif est construit intransitivement.

1-3- L'emploi intransitif du verbe transitif

La construction qui traduit cet emploi pose de nombreux problèmes lorsqu'on tente de décrire sa forme et son fonctionnement sous l'angle de l'approche normative. Le passage suivant peut être intéressant dans cette perspective : « Il était devenu lyrique, les mots **soûlaient** de sa bouche, drus, saccadés et décousus » (Couao-Zotti, 2000 : 174). *Soûler* est employé généralement dans un contexte où il fait appel à un complément d'objet direct puis, selon le cas, à un complément d'objet second : *Paul a soûlé Pauline de paroles mielleuses*.

COD COS

Paul a soûlé Pauline

S V COD

Mais le syntagme prépositionnel occurrent dans l'exemple cité ne correspond à aucun de ces compléments de verbe. Il semble fonctionner comme un complément circonstanciel, conformément à ce que la norme enseigne. Mais de quel complément circonstanciel s'agit-il ? De lieu ? De quel verbe ? En français, le syntagme prépositionnel peut avoir pour base un syntagme verbal, compte tenu du type de complément que le verbe peut accueillir. Si on écrit : « *Pierre parle à Jean* », le syntagme prépositionnel à *Jean* est construit sur la base du verbe *parle* qui peut bien accueillir ce type de complément. Mais le Syntagme Prépositionnel *de sa bouche* fonctionne autrement. S'il est analysé comme un complément circonstanciel de lieu, on remarquera le défaut que représente le fait qu'il n'est pas construit sur le verbe, ne fait

pas partie du syntagme verbal. En plus, l'on note toujours la non-occurrence d'un objet direct auquel le verbe fait appel. Il ne peut être analysé comme un objet indirect parce que cette piste aurait généré une phrase agrammaticale, inintelligible. Devrions-nous, par ailleurs, retenir la terminologie *complément circonstanciel* ? Elle ne décrit pas le fonctionnement du groupe qu'il prétend révéler, mais relève plutôt du domaine sémantique, sans un fondement syntaxique. Or, comme on le sait, ce qui fonde les relations syntaxiques, c'est la mise en corrélation des mots à l'intérieur de la phrase. Et sans cette mise en relation, il ne peut y avoir construction de sens. Pour comprendre et expliquer les structures spécifiques dans les œuvres, il ne nous paraît pas rentable d'inscrire nos analyses dans l'approche normative, puisque les fondements théoriques de celle-ci récusent les considérations préliminaires de nos pistes de réflexion.

2- Les emplois avec préposition

La préposition est traditionnellement définie « *comme un terme subordonnant qui instaure une relation de dépendance entre le terme qu'elle introduit et celui qui la précède* » (Riegel et alii, 2002 : 370). Mais elle établit en réalité une véritable hiérarchie des groupes syntaxiques. A partir des tests de substitution et d'effacement, on comprend son fonctionnement grammatical qui la place toujours dans le même groupe syntaxique que le terme qu'elle introduit. La préposition utilisée ici est **sur**. Avec elle, les verbes *tomber* et *dégringoler* reçoivent un autre emploi que celui qui leur est couramment appliqué. Dans les structures relevées, la préposition **sur** joue un rôle syntaxique important. Mais sa valeur sémantique n'est pas négligeable. Elle présente la propriété syntaxique attachée au lien de dépendance qu'elle assure entre un syntagme qui sert de noyau et un autre à régime nominal qu'elle introduit. Ce rôle, elle le remplit dans les exemples ci-après: « **On tomba sur elle muscles et lanières.** » / « **On dégringola sur elle deux tonnes de violence** » (Couao-Zotti, 2004 : 48).

Les syntagmes nominaux *muscles et lanières* et *deux tonnes de violence* prennent la position d'objet direct. Mais quelle fonction le syntagme prépositionnel *sur elle* remplit-il ? Celle d'objet second ? de complément circonstanciel ? La *Grammaire méthodique du français* classe la préposition *sur* parmi celles qui s'appliquent à l'espace (Riegel et alii, 2002 : 372). Est-ce suffisant pour voir dans les syntagmes nominaux des compléments circonstanciels de lieu ? Tout ce que l'on peut en dire, c'est que les deux constructions verbales indiquent une action sur une personne et comportent chacune deux types de complément : un objet direct, un objet second qu'on peut être tenté de décrire comme un complément circonstanciel de lieu. Mais le

problème de fond demeure : la non-porosité de la barrière entre verbes transitifs et verbes intransitifs, puis la perspective sémantique de la définition du complément circonstanciel.

3- La construction pronominale

L'emploi pronominal d'un verbe résulte de l'adjonction d'un *se* analysable dans certains cas comme pronom personnel et, dans d'autres, comme « *particule préfixée au verbe* ». Nous séparerons les verbes pronominaux, qu'ils soient transitifs ou intransitifs.

3-1-Les verbes transitif et intransitif employés dans une construction pronominale

La construction pronominale des verbes repose sur leur nature syntaxique. Ceux que nous avons identifiés sont susceptibles de se construire en emplois transitif et intransitif, mais avec des sens différents :

- « *Il ne pouvait s'empêcher de se revivre hier au soir* » (Couao-Zotti, 2000 : 191)

-« *Tu verras qu'après tu pourras te reprendre en main, te renégocier une vie plus salubre* » (Couao-Zotti, 2000 : 196) ;

- « *Savoir comment ça se texture un visage de "cochon casquetté"* » (Couao-Zotti, 2004 : 12).

Les verbes **revivre** et **renégocier** existent et reçoivent différents emplois (transitif et intransitif) dans la communication courante. Mais ce qui relève d'une particularité, c'est leur construction pronominale qui leur fait prendre une forme syntaxique spécifique. Deux questions se posent alors : Tous les verbes peuvent-ils recevoir une construction pronominale? Selon quels principes la pronominalisation verbale se réalise-t-elle en français ?

Il y a, à notre avis, une condition essentielle pour que s'établisse la construction pronominale des verbes. Puisque celle-ci adopte, dans la plupart des cas, la structure syntaxique des emplois transitifs, il faut en général que le verbe pronominalisé puisse être construit transitivement. En réalité, le pronom personnel conjoint qui est l'élément grammatical de la pronominalisation figure le plus souvent en position d'objet direct ou indirect et se réalise si le verbe a, au préalable, la propriété d'accueillir ce type de complément. Si cette condition minimum n'est pas obtenue, la construction verbale pourrait être considérée comme une faute grammaticale. Les verbes pronominaux de forme réfléchie et de forme réciproque obéissent à cette structure syntaxique. A l'inverse, les verbes essentiellement pronominaux présentent un statut syntaxique différent, étant donné que la forme du pronom *se* qui les accompagne n'est pas distincte du verbe et ne peut, à ce titre, remplir la fonction objet¹⁰. Ce pronom fait donc partie de la forme lexicale du verbe dépourvu, lui, de forme simple¹¹. Mais des séparations sont à faire dans le groupe apparemment uni des verbes pronominaux : les verbes essentiellement pronominaux de construction qui utilisent une

préposition contrainte¹² et les verbes essentiellement pronominaux de sens¹³ qui créent un sens supplémentaire dans l'énoncé. Les deux types de verbes s'accompagnent d'un pronom inanalysable, quoiqu'ils aient une forme simple dans la langue. Dans la *Grammaire méthodique du français*, les auteurs proposent une répartition tripartite des verbes essentiellement pronominaux :

« -les verbes intransitifs (*se démener, s'écrouler, s'évanouir*) ;

-les verbes transitifs (*s'arroger un droit*) ;

-Les transitifs indirects (*se souvenir de quelqu'un, se méfier de quelque chose, se méprendre sur quelqu'un, s'enquérir de la santé de quelqu'un, mais se blottir/se tapir + prép* » (Riegel et alii, 2002 : 260)

De cette analyse, nous dégageons que les verbes pronominaux réfléchis, réciproques et certains verbes dits accidentellement pronominaux se construisent selon la structure des verbes transitifs. Les verbes essentiellement pronominaux, eux, du fait de la structure grammaticale qui les caractérise, ne se construisent pas avec un complément pronominal ayant la fonction objet. Quelques-uns seulement prennent une structure intransitive. A la lumière des lignes précédentes, **se revivre** et **se renégocier** ne peuvent s'appréhender dans l'énoncé sans qu'on mette en relief le recouvrement de la valence des verbes.

3.2. Les verbes d'emploi pronominal issus de la création lexicale

Deux emplois sont repérés sous cette rubrique : la construction pronominale manifestée à travers l'emploi de deux verbes de nature pronominale différente. Voici les exemples: « *L'Afrique noire se cadavérise* » (Bhêly-Quenum, 1994 : 44) ; « *Sègbohouè s'anuitait* » (Bhêly-Quenum, 1994 : 142).

« *Se cadavériser* » et « *s'anuiter* » ont une construction pronominale. Le premier est construit par suffixation de « *iser* » (signifiant *rendre*) sur le radical nominal « *cadavre* », le second l'est par préfixation en « *a* » et adjonction de la désinence « *er* » au radical nominal « *nuit* ». Inévitablement, la mise en œuvre des mécanismes de fonctionnement de ces verbes prend en compte leur construction grammaticale. Le premier, *se cadavériser*, est employé comme un verbe transitif direct pronominalisé. Il signifie : « *l'Afrique noire se rend cadavre elle-même* ». Sa construction porte sur le verbe *cadavériser* qui, dans l'œuvre, ne reçoit que l'emploi transitif direct. Ainsi, le pronom « **se** » est co-référent du sujet. Le second verbe, *s'anuiter*, a plutôt le fonctionnement d'un verbe essentiellement pronominal, puisque le pronom « **s'** » qui l'accompagne n'est pas en co-référence avec le sujet et est inanalysable. Dans le contexte, « *Sègbohouè entrainait progressivement dans la nuit, se laissait envahir par les ombres de la nuit* ».

Nous n'avons pas pu trouver dans la grammaire prescriptive les outils adéquats pour décrire les particularités syntaxiques relevées dans les œuvres du corpus. Les pages consacrées à cette prospection d'outils d'analyse en grammaire traditionnelle exposent les limites de cette grammaire à approcher tout le fonctionnement du verbe dans la littérature contemporaine et contribuent à affirmer le caractère spécifique des formes étudiées. Cette présentation des constructions verbales met tout de même en lumière des types de compléments définis en grammaire normative, dont nous allons tenter d'évaluer le fonctionnement.

II- La syntaxe des compléments du verbe

En français, les compléments du verbe obéissent à une distribution fondée sur la nature du verbe dont ils complètent la construction, librement ou par nécessité. Avec le noyau verbal, ils ont des relations qui s'expriment ou non au moyen d'un élément grammatical appelé préposition. Sur cette base, l'on distingue les verbes transitifs, les verbes intransitifs et les verbes pronominaux, qui font appel à différents types de compléments.

1- Une approche critique des compléments du verbe en grammaire traditionnelle¹⁴

La grammaire traditionnelle¹⁵, nous l'avons déjà dit, enseigne qu'un verbe est transitif ou intransitif par nature. Ainsi, on a pensé et enseigné que les verbes sont soit transitifs, soit intransitifs, et considéré qu'une barrière étanche sépare une nature de l'autre. Les verbes transitifs sont construits avec un complément d'objet (direct ou indirect) et les verbes intransitifs sans complément d'objet¹⁶. Les verbes pronominaux (de formes réfléchie et réciproque) se construisent avec le pronom personnel *se*. Cette distinction rigide de la nature des verbes a permis de décrire les structures verbales du français pendant plusieurs siècles. L'on a ainsi défini trois types de compléments d'objet: direct, indirect et second. Le premier se construit sans préposition, le deuxième avec l'occurrence d'une préposition, le troisième aussi, mais avec la condition supplémentaire d'être réalisé comme second complément d'objet dans la phrase. En voici une illustration : Paul parle de Pauline à ses enfants,

Le Syntagme Prépositionnel *de Pauline* = objet indirect

Le Syntagme Prépositionnel *à ses enfants* = objet second.

A la vérité, la construction du syntagme verbal repose sur l'autonomie syntaxique du verbe qui en est le noyau, c'est-à-dire sa capacité à exprimer un procès. Nous appelons « autonomie syntaxique » la propriété qu'a un verbe de traduire tout seul un procès, sans faire appel à un complément essentiel du verbe. Cette propriété

caractérise les verbes intransitifs et ceux qui sont utilisés intransitivement. Chaque élément du syntagme (s'il y en a plusieurs) est pourvu d'une « part prédicative » qui synthétise son apport dans le syntagme verbal. La « part prédicative » désigne, pour nous, la portion qu'un élément grammatical prend dans la construction des relations syntaxiques à l'intérieur d'un groupe prédiqué. La construction du syntagme verbal repose en réalité sur la mise en relation des éléments qui le composent. La position puis l'apport de chaque constituant sont déterminants dans la construction du prédicat. Selon cette définition, en considérant que tout le syntagme verbal transmet 100 % d'information à propos du sujet, le verbe pourvu d'une autonomie syntaxique prend en charge tout le pourcentage d'information transmise parce que son fonctionnement ne nécessite pas l'occurrence d'un complément d'objet. Mais s'il partage ce rôle avec un complément qui apporte un supplément d'information dans la traduction du procès, alors le pourcentage d'information donnée sera lui aussi réparti en fonction de la proportion « d'implication » ou « d'intervention » de chaque élément dans le syntagme verbal. C'est ainsi que nous pouvons décrire l'emploi ou non des compléments du verbe dans le groupe verbal¹⁷. Si un verbe est pourvu d'une autonomie syntaxique, il se construit seul, sans objet. Dans le cas contraire, il fait appel à un complément d'objet.

Les verbes transitifs n'étant pas pourvus de cette autonomie syntaxique, leur emploi fait appel systématiquement à un complément d'objet (qui apporte *quelque chose, une proportion d'information* dans le groupe prédiqué). Leur sens codé réclame que soit réalisé et spécifié leur complément d'objet même s'il doit prendre une forme minimale (?? *Le garçon a cueilli / Le garçon a cueilli une orange*). Ce qui signifie que le complément d'objet participe de la prédication exprimée à travers le groupe verbal construit. Dans le syntagme verbal constitué autour d'un verbe transitif, le verbe et son complément sont interdépendants et ont théoriquement la même proportion de part prédicative, soit 50% de l'information transmise par le groupe verbal. Quelques exemples puisés des œuvres du corpus le prouvent bien¹⁸:

« *Alabi traversa la rue.* » (Couao-Zotti, 2004 : 183)

?? *Alabi traversa.*

« *Un éclat de rire approuva cette boutade.* » (Hazoumé, 1938 : 290)

?? *Un éclat de rire approuva.*

« *Les Yoroubas avaient refusé de boire chez leurs hôtes.* » (Bhêly-Quenum, 1994 : 69)

?? *Les Yoroubas avaient refusé chez leurs hôtes.*

Dans chacun de ces exemples, la traduction du procès n'est complète qu'avec l'occurrence du complément d'objet qui porte lui aussi, comme le verbe, une part prédicative dans le groupe verbal construit. Le verbe transitif indirect, lui, emploie une préposition contrainte dont le rôle syntaxique est énoncé dans *La grammaire d'aujourd'hui*: « *Il est (...) plus pertinent de considérer les prépositions*

comme des outils, qui, à l'aide d'un syntagme quelconque, sont responsables de la construction d' un SP qui tire sa fonction de la relation qu'il entretient avec un autre constituant au sein de la structure dont il dépend. »¹⁹ (Riegel et alii, 2002 : 558)

Ce qui nous paraît intéressant dans cette présentation fondée essentiellement sur des considérations d'ordre syntaxique, c'est la relation hiérarchique que les prépositions établissent dans le syntagme puis dans la phrase et la position du syntagme prépositionnel construit sous la dépendance d'un syntagme nominal ou verbal. La position du syntagme prépositionnel sous la dépendance d'un syntagme verbal nous paraît essentielle dans la description de la construction transitive indirecte.

Les verbes intransitifs, eux, n'ont pas besoin de complément pour traduire un procès. Pourvus d'une autonomie syntaxique, ils possèdent dans leur sémantisme un sème qui supplée l'occurrence d'un complément matériellement construit. En d'autres termes, leur sens synthétise le procès en sertissant les précisions qui pourraient être exprimées par des compléments. Ainsi, matériellement, il y a absence de complément d'objet dans la construction syntaxique d'un verbe intransitif. Nous pouvons le prouver au moyen de plusieurs exemples²⁰ : « *Les enfants (...) sautillaient autour de la grand-mère* » (Bhêly-Quenum, 1994 : 138)

« *Ce cou robuste mentait.* » (Hazoumé, 1938 :72 ;

« *Gloh souriait.* » (Couao-Zotti, 2004 : 46)

Mais depuis le XX^e siècle, des difficultés se posent à l'enseignement traditionnel dans l'analyse de certaines séquences verbales dont la structure n'obéit pas strictement à la norme. A notre avis, il serait plus adéquat et scientifiquement moins coûteux de ne pas considérer les cloisons traditionnels et de travailler à la définition d'une approche systématique de la complémentation verbale²¹. Nous considérons donc que tout verbe, en emploi, peut être complété et que cette complémentation peut être réalisée ou non²². Subséquemment, tout verbe peut, a priori, accueillir un complément d'objet tout comme il peut se construire sans lui²³. Nous aurons de ce fait deux structures correspondant, la première au fonctionnement des emplois transitifs et la seconde, à celui des emplois intransitifs : Syntagme Verbal (SV) = Verbe (V) + Complément d'objet (CO)/ Et Syntagme Verbal = Verbe + 0 (complément zéro, absence de complément d'objet).

La suppression de la barrière entre verbes transitifs et verbes intransitifs s'est imposée avec la nature des constructions proposées dans les œuvres littéraires contemporaines par les écrivains²⁴, en général, plus seulement les poètes. Si la grammaire fixe les normes qui

guident l'usage de la langue, elle doit évoluer avec celle-ci en cherchant, à chaque fois, des méthodes et outils adéquats pour la décrire. Elle doit ainsi s'inscrire dans une perspective dynamique. Mais si on la conçoit comme un ensemble de règles devant régir *ad vitam aeternam* les structures de la langue, elle se trouvera très vite en déphasage avec celle-ci. C'est ce déphasage que l'Académie française tente de corriger en validant, de façon périodique, des propositions de rectifications sur la base des nouveaux emplois faits dans la langue.

On pourrait imaginer, chez les auteurs qui mettent en œuvre ces procédés d'emploi, une recherche de créativité que Guillaume met en rapport avec l'expression grammaticale. Selon lui, l'expressivité et l'expression grammaticale s'influencent mutuellement dans une équation où l'une gagne en proportion là où l'autre en perd. Ainsi, on ne peut obtenir le degré le plus élevé d'expression grammaticale, c'est-à-dire l'application tatillonne des principes normatifs et atteindre en même temps le niveau plus élevé d'expressivité. La recherche d'expressivité entraîne donc l'affaiblissement de l'expression grammaticale. Les nouvelles écritures francophones et, avant elles, le nouveau roman puis l'écriture surréaliste, à travers les recherches formelles qui les caractérisent, s'inscrivent dans la perspective d'une recherche expressive liée aux libertés que les auteurs prennent par rapport aux normes lexicales et syntaxiques. On pourrait, en étudiant les constructions dans lesquelles les verbes reçoivent des emplois spécifiques²⁵, s'intéresser également aux verbes lexicalement et sémantiquement proches de leurs compléments pour voir dans quelle proportion elles participent de la recherche d'expressivité. De toute évidence, l'analyse du fonctionnement de ces verbes nous introduit dans la description de leur possibilité à accueillir dans leur champ d'extension un élément inattendu.

2- L'insertion de l'objet direct ou indirect : atout de l'approche descriptive

La construction transitive des verbes intransitifs manifeste la propriété qu'acquièrent les verbes syntaxiquement autonomes d'accueillir un complément d'objet avec la conséquence de réduire le champ d'extension dont ils étaient pourvus dans le syntagme verbal par insertion d'une part prédicative. Leur champ d'extension est, dans cet emploi, limité par l'occurrence d'un objet direct ou indirect. L'outil théorique et méthodologique susceptible de guider les analyses sur le sujet est la théorie valencielle. La notion de valence reposant à la fois sur des bases logiques, sémantiques et syntaxiques, nous avons choisi de l'inscrire dans ses fondements syntaxiques. En tant que noyau du syntagme verbal, le verbe a la propriété d'ouvrir des positions

syntaxiques à des types de compléments pouvant intervenir dans le champ d'extension que lui confère son emploi. Ainsi, de nouveaux syntagmes, introduits à des niveaux déterminés du groupe verbal précisent et couvrent à la fois ces positions syntaxiques. Selon la notion de valence, le verbe requiert des actants ou composants participant syntaxiquement au procès qu'il définit. La traduction du procès est intimement liée au fonctionnement de la construction verbale. Les verbes concernés par cette construction sont d'une part, **tomber**, **tituber** et **dormir**, de l'autre, **vertiger** et **soucher**.

3- La suppression de l'objet

Il s'agit de la propriété qu'acquière les verbes syntaxiquement dépendants d'un complément d'objet de couvrir cette position syntaxique et d'élargir leur champ d'extension puisque l'absence d'un complément d'objet leur confère un espace d'action non limité. Est concerné par ce type de fonctionnement le verbe *soûler* pourvu d'un emploi que marque une double surcharge sémantique et syntaxique. La suppression de l'objet dans le champ d'extension du verbe français élargit ses possibilités d'emplois et crée des schèmes nouveaux dans l'analyse de son emploi. On le voit, nous passons progressivement de la grammaire normative, dans sa forme la plus traditionnelle, à la grammaire descriptive, passage imposé par la nécessité de décrire les constructions verbales spécifiques que la grammaire traditionnelle ne peut analyser parce qu'elle repose sur une approche prescriptive. Les éléments de conclusion sont édifiants pour l'orientation de nos travaux dans le vaste champ des grammaires descriptives.

Conclusion

Cette modeste étude avait pour objectif principal de constater les limites des méthodes appliquées en grammaire normative dans l'analyse des structures verbales spécifiques provenant des œuvres littéraires contemporaines. La définition de cet objectif était liée aux difficultés ressenties dans la détermination des bases théoriques et méthodologiques au début de nos travaux de thèse. Nous y sommes arrivé, nous semble-t-il, en relevant les niveaux d'impasse auxquels expose le choix de l'approche prescriptive. La source des limites constatées réside dans le caractère normatif de cette grammaire qui laisse peu de place à la contestation, à la démonstration.

Mais quoique critiquable, la grammaire normative est impérative. Elle assoit chez l'apprenant des notions fondamentales dont la linguistique moderne permet d'assurer une description édifiante. Pourtant, sur la base de ces éléments de conclusion, le chercheur est conforté dans ses choix théoriques et méthodologiques résolument orientés vers le champ des grammaires descriptives, sans minorer les

pistes entretenues selon l'orientation prescriptive. Les fruits de cette option feront reculer d'un pas sensible les horizons de l'ignorance dans un monde où s'établit confortablement le printemps des recherches en linguistique moderne.

Bibliographie sélective

- BHELY-QUENUM O. (1994), *Les Appels du Vodou*, Paris, L'Harmattan, 336 p.
COUAO-ZOTTI F. (2000), *Notre pain de chaque nuit*, Paris, Editions J'ai lu, 248 p.
Idem (2004), *Le cantique des cannibales*, Paris, Le Serpent à Plumes/ Editions du Rocher, 264 p.
GREVISSE M. (1993), *Le bon usage. Grammaire française*, Paris/ Louvain-La-Neuve, Duculot, 13^e édition refondue par A. GOOSSE, 1762 p.
LE GOFFIC P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette Livre, 591 p.
RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R. (2002), *Grammaire méthodique du français*, Paris, éd. Quadriga, 646 p.
YEBOU R. (2008), *Les particularités lexicales et morphosyntaxiques chez trois romanciers béninois : Paul Hazoumé, Olympe Bhêly-Quenum et Florent Couao-Zotti*, Thèse de doctorat unique de Grammaire et stylistique françaises, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, sous la dir. conjointe du Pr Adrien HUANNOU et du Pr Danielle BAJOMEE, 457 p.

Notes

¹ L'historiographie littéraire a établi que le roman béninois, né en 1929 avec la publication de l'œuvre fondatrice, *L'Esclave* de Félix Couchoro, connaît une évolution marquée par trois générations de romanciers : la première, de 1929-1960 (animée par Félix Couchoro, Paul Hazoumé, par exemple); la deuxième, de 1960 à 1990 (animée par Olympe Bhêly-Quenum, Jean Pliya, Barnabé Laye, Gisèle Hountondji, par exemple); la troisième, depuis 1990 (animée par Jérôme Carlos, Edgar Okiki Zinsou, Florent Couao-Zotti, Dominique Titus, Moudjib Djinadou, Adélaïde Fassinou, Dansi F. Nouwligbèto, Atavito Barnabé-Akayi, Okri Tossou, par exemple).

² D'une manière générale, les œuvres des romanciers béninois de chacune des trois générations sont liées par de nombreux éléments de convergence dans la définition de leurs rapports à la langue d'écriture si bien que l'auteur qui passe pour le plus représentatif révèle une vue intéressante de l'ensemble.

³ Il aurait été plus édifiant d'accueillir le verbe dans son emploi. Ainsi, un verbe, dans son contexte d'apparition, aura un emploi transitif ou intransitif, ce qui ouvre la perspective à d'autres types d'emploi.

⁴ L'ouvrage *Grammaire méthodique du français* donne des exemples intéressants à ce sujet. Nous avons consulté avec intérêt tout le chapitre sur le groupe verbal, pp.215-354. Nous avons également tiré grand profit des développements proposés par Pierre LE GOFFIC, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette Livre, 1993, pp.161-192.

⁵ Dans l'emploi intransitif, nous aurions : « Elle le fit tituber de quelques pas », où *tituber* apparaît dans un emploi intransitif.

⁶ *Il lui fit parler/ Il le fit parler. Il le fit dormir/ *Il lui fit dormir. Il le fit dire/ Il lui fit dire : dans la première phrase, *le*, « le porteur de la parole » est agent de *dire*, et c'est lui qui est mis en exergue. Dans la seconde, c'est plutôt lui, le destinataire des propos, qui est mis en exergue. L'agrammaticalité des constructions identifiées procède de la relation prédicative entre le verbe principal en emploi absolu et le sujet : celui-ci est auteur de l'action manifestée par le verbe alors que la construction en fait le bénéficiaire.

⁷ Il lui parle (= il parle à lui). Elle lui ordonne de partir (= elle ordonne à lui de partir).

⁸ Lui = à lui.

⁹ Il lui fit travailler le bois/ Il le fit travailler/*Il lui fit travailler. / *Il le fit travailler le bois.

¹⁰ La *Grammaire méthodique du français* le présente comme « une particule préfixée au verbe qui redouble automatiquement le sujet. » (p.260.)

¹¹ Les verbes essentiellement pronominaux s'emploient toujours à cette forme. Ils ne peuvent se construire sans la particule préfixée *se* : se désister, se souvenir, s'arroger, se repentir, etc.

¹² S'apercevoir de, s'attendre à, se rire de, se plaire à, se complaire à, etc.

¹³ Se mourir, se taire, etc.

¹⁴ Notre article intitulé « La complémentation verbale en grammaire française : quelques restrictions sur la démarche traditionnelle » a exploité une partie de ce développement pour expliquer le fonctionnement des compléments.

¹⁵ *Le Bon usage* de Grevisse, nous l'avons dit, en représente une bonne référence. Tous les dictionnaires, *Le Petit Robert*, *Larousse*, etc. fixent, eux aussi, les verbes dans une construction transitive ou intransitive, perpétuant ainsi la vision traditionnelle. Néanmoins, les éditions récentes limitent parfois cette séparation entre verbes transitifs et verbes intransitifs et proposent plusieurs emplois d'un même verbe, qui s'inscrivent dans des constructions différentes.

¹⁶ Sur la question de la construction des verbes, les grammaires descriptives introduisent d'importantes modifications dans les critères d'analyse. Par exemple, la *Grammaire méthodique du français* remet en cause l'enseignement traditionnel sur l'analyse de ces constructions et, dans « Il va à Paris » (p.218), les auteurs analysent **Paris** comme le complément d'objet indirect du verbe. Or, l'enseignement normatif dispensé dans les lycées et collèges y voit un complément circonstanciel de lieu à partir de la question : « **Il va où ?** ». Et la réponse : « **à Paris** ». Donc, Paris = complément circonstanciel de lieu. L'approche descriptive repose sur des bases syntaxiques plus pertinentes ; la démarche normative est guidée par une approche sémantique moins pertinente, à notre avis. Il s'agit là de débats de spécialistes.

¹⁷ Le verbe *habiter*, par exemple, fait appel nécessairement à un complément essentiel : Jean habite Calavi/*Jean habite. A l'inverse, les verbes *vivre* et *demeurer* ont la possibilité de se construire seuls : Paul vit à Godomey/Paul vit. Marie demeure la seule femme couronnée/ Marie demeure/ Seul l'amour demeure.

¹⁸ D'autres exemples relevés dans la vie courante : Certains enfants ont emporté les livres. /Nos autorités ont résolu le différend. /Le ministre a clôturé les travaux du colloque. SV= V + CO.

¹⁹ SP= Syntagme Prépositionnel.

²⁰ D'autres exemples puisés dans la vie quotidienne : Les élèves **bavardent** en classe. /L'orateur ne **tremble** pas devant les auditeurs. /Le prisonnier **mourut** dans sa cellule un lundi matin. **SV=V + 0**.

²¹ Tout modestement, nous consacrons des travaux scientifiques à cette problématique à partir de ce que la littérature rassemble sur ce plan.

²² On trouve cette position dans les grammaires descriptives mais elle a été formalisée par Van Raemdonck dont les enseignements nous ont éclairés sur la question.

²³ La *Grammaire méthodique du français* propose, à ce sujet, une analyse intéressante qui dégage qu'à l'exception des « *verbes dont le sens varie avec la construction (La colle a pris, Pierre a pris le livre), la plupart des verbes transitifs sont susceptibles d'être employés "absolument", c'est-à-dire sans complément d'objet explicite et avec des effets de sens liés à cette absence.* » (p.220).

²⁴ On connaît le cas de Marguerite Duras qui, d'une tendance classique, est passée à une forme d'écriture où dominent les constructions agrammaticales.

²⁵ Emploi transitif de verbes intransitifs et vice-versa.